#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740101-20241219-2024\_145\_BC\_2-DE

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 16 décembre 2024

: 16 L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 16 h Nombre de membres en exercice

00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

Nombre de présents : 11 : 2 Nombre de représentés présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre d'absents : 3

**OBJET** 

AFFAIRE N°2024 145 BC 2 Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 novembre 2024

Nombre de votants: 13

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 23/12/2024

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

### **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

## **ETAIENT ABSENT(E)S:**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

# **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740101-20241219-2024\_145\_BC\_2-DE

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

<u>AFFAIRE N°2024 145 BC 2</u>: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

#### Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du <u>Bureau Communautaire du 4 novembre 2024</u> est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 novembre 2024 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président